MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

PREAVIS MUNICIPAL – N° 08/2022

Conseil communal du 12 décembre 2022
Mise en conformité de la salle de gymnastique,
création d'un porche d'entrée et d'un local à engins

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Avec la construction du nouveau collège, le nombre de classes passera de 3 à 10. Une mise en conformité de la salle de gymnastique est donc indispensable afin de répondre aux normes et exigences garantissant la sécurité des utilisateurs.

De plus, il est grand temps d'entreprendre quelques travaux de rafraîchissement, les derniers ayant été entrepris dans la salle il y a plus de 20 ans.

Le collège municipal envisage également de créer un nouveau local à engins. L'espace actuellement à disposition est insuffisant et ne permet pas aux écoles et à la société de gym d'y ranger leur matériel, de surcroît de façon adéquate. Il est en effet difficile tant pour les enseignant·e·s que les élèves d'y accéder.

Le collège municipal prévoit également de créer un velux au-dessus de la scène, ce qui permettra de l'éclairer et de créer une meilleure ventilation.

Enfin, la porte d'entrée de la grande salle est vétuste et ne répond plus aux exigences de sécurité et d'isolation ; en effet, son manque d'étanchéité permet d'importantes infiltrations d'air qui refroidissent considérablement le hall. Le collège municipal envisage donc son remplacement par une porte isolée ainsi que la création d'un porche d'entrée. Dit porche protégera l'entrée de la salle et de la cuisine et permettra aux usagers de la salle de s'y abriter.

Les vestiaires actuels sont vétustes et insalubres. Il est donc prévu de procéder à leur réfection complète. De plus, ils seront agrandis par l'adjonction du local (20 m2) actuellement mis à disposition de la société de gym.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux suivants sont envisagés :

Grande salle :

- remplacement du revêtement de sol par un sol élastique qui permettra toujours un usage mixte de la salle (gym et manifestations)	CHF	65'000.00
- travaux de menuiserie et doublage des parois intérieures en panneaux bois afin de supprimer tous les angles vifs de la poutraison et encadrements de portes sur un hauteur de 3m et pose de portes sur local matériel communal	CHF	20'000.00
- modification de la charpente pour aménagement des engins de gymnastique (anneaux, reck, espaliers, etc…)	CHF	7'500.00
- remplacement et mise en conformité des engins	CHF	60'000.00
- remplacement et pose de portes basculantes pour les locaux à engins	CHF	17'500.00
- suppression de la porte actuelle et pose de volets roulants séparant la salle de la cuisine	CHF	8'000.00
- mise en peinture des parois et des boiseries de la salle sur une hauteur de 3m	CHF	7'000.00
- modification et mise en conformité des installations électriques	CHF	5'000.00
- mise à niveau de l'ancien local engins	CHF	5'000.00
- remplacement de la porte de sortie de secours côté Nord par une porte métallique isolée	CHF	15'000.00
- sonorisation et équipement audiovisuel de la salle	CHF	20'000.00
	CHF	230'000.00

Vestiaires

- modification et démolition des séparations et de la chape	CHF	9'000.00
- isolation du fond et nouvelle chape	CHF	10'500.00
- mise en conformité des installations électriques	CHF	18'000.00
- chauffage, distribution et installations sanitaires	CHF	41'000.00
- menuiserie intérieure	CHF	4'500.00
- carrelage	CHF	14'000.00
- peinture et plâtrerie	CHF	15'000.00
- faux-plafonds	CHF	7'000.00
- mise en séparatif des eaux usées (douches) et curage canalisations	CHF	6'000.00
	CHF	125'000.00

Porche d'entrée

- création de socles et raccordement pour évacuation des eaux pluviales	CHF	2'000.00
- travaux de charpente, couverture, ferblanterie	CHF	18'000.00
- pose d'une porte métallique isolée	CHF	15'000.00
- mise en conformité et installations électriques	CHF	2'000.00
	CHF	37'000.00

Local à engins d'env. 25m2

- travaux de maçonnerie, création des fondations et pilier	CHF	2'000.00
- travaux de charpente, couverture, ferblanterie parois et sols en ossature bois, isolation	CHF	45'000.00
- mise en conformité et installations électriques	CHF	2'500.00
	CHF	49'500.00

Création d'un velux sur la scène

- pose d'un velux de 94/160cm avec création d'un chevêtre	CHF	6'000.00

Récapitulatif :

- Grande salle	CHF	230'000.00
- Vestiaires	CHF	125'000.00
- Porche d'entrée	CHF	37'000.00
- Local à engins	CHF	49'500.00
- Velux	CHF	6'000.00
	CHF	**447'500.00**
- Honoraires architecte et géomètre, diagnostic amiante, frais d'enquête	CHF	25'000.00
- Divers et imprévus	CHF	47'500.00
- **TOTAL**	**CHF**	**520'000.00**

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,

vu le préavis municipal N° 08/2022

considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

ouï les rapports des commissions nommées pour cet objet,

d é c i d e

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de mise en conformité de la salle de gymnastique, la création d'un porche d'entrée et d'un local à engins;

- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de **fr. 520'000.00** ;

- **de financer** cet investissement d'un montant de **fr. 520'000.00** par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché;

- **d'amortir** cet investissement de **fr. 520'000.00** sur une période de 20 ans, à raison de **fr. 26'000.00** par an, la première fois lors de l'exercice 2024.

Pour la Municipalité

Le Syndic

Alexandre Gygax

La Secrétaire

Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2022

Municipal responsable : Christian Gonin